

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-sept octobre, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 12 octobre 2022, sous la Présidence de Monsieur Pascal MUZART, Maire.

Présents : Pascal MUZART, Maire ; Joël ALLIER, 1er adjoint ; Marie-Nicole GARRIVIER, 2ème adjointe ; Bertrand SIETTEL, 3ème adjoint ; Tiphanie FILLON, 4ème adjointe ; Christophe CHEMIN, 5ème adjoint ; Dominique BALZANO ; Marie-Pierre ALIZAY ; Eva GIRAUD ; Elsa CHOLLET ; Mathilde CHAMBOST ; Magali JOUSSE ; Damien THIRIET ; Cyril LAVAL et Julie MOUNIER.

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Pierre-Emmanuel BEZACIER donne pouvoir à Pascal MUZART,
Dominique BOURDIER de BEAUREGARD donne pouvoir à Marie-Pierre ALIZAY,

Absente et excusée : Peggy CHEVRON

Absente : Aurélie GENETTE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

Affaires générales :

- 01 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12/09/2022

Budget - Finances :

- 02 : Point budgétaire

- 03 : Révision libre de l'attribution de compensation – Roannais Agglomération

- 04 : Décision modificative au budget primitif 2022

- 05 : Modification du tableau des effectifs du personnel – Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour l'école

- 06 : Tarifs des salles communales

Informations diverses

- DRAC : subvention AHAH Architecture pour la restauration de l'église

- Travaux : Roannaise de l'eau

- Retour sur les réunions de secteur

- Vente coupe des bois 2022

- Échange sur l'éventuelle vente de la forêt

- ...

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Marie-Nicole GARRIVIER est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

01. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre 2022 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre 2022 est soumis au vote pour son approbation.

Commentaire : Néant

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
M-P ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
M. CHAMBOST	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
C. LAVAL	X		
J. MOUNIER	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
P-E. BEZACIER (représenté)	X		

Délibération :

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 septembre 2022 sans observation formulée.

02. Présentation de la situation budgétaire

C'est un point sur la situation budgétaire qui est présentée lors des réunions de secteur pour que tous les conseillers municipaux puissent avoir les informations.

Au 01/01/2022, notre dette était de 928 741.57 € (sans les intérêts)

Remboursement de la dette (des emprunts)

intérêts	23 714.18 €
et capital	61 444.26 €
soit au total	85 158.44 €

Le 29/09/2022, Valérie MOUSSIÈRE, conseillère aux décideurs locaux du secteur Loire a indiqué : « Á la lecture de la fiche financière établie sur la base du compte de gestion 2021, il ressort que votre endettement actuel est important au regard de votre capacité d'autofinancement ».

Réalisé 2021		
Recettes	Dépenses	Solde
1 056 554€	946 085€	110 469€

Derniers budgets de fonctionnement réalisés :

2017	1 199 960
2018	1 068 954
2019	1 011 867
2020	936 414
2021	946 085

En 2020 le total était de 1 115 539 en incluant le montant reversé à la Roannaise de l'eau suite au transfert de charges.

Réalisé 2021 : montant par habitant

	AMBIERLE	LOIRE Communes de même importance
Recettes	540€	762€
Dépenses	499€	635€
Solde	41€	127€

Référence : Mme MOUSSIÈRE, trésorière

Capacité d'autofinancement (CAF) par habitant

AMBIERLE

LOIRE

Communes de même importance

51€

143€

Référence : Mme MOUSSIÈRE, trésorière

Ratio : Encours de la dette/CAF (capacité d'autofinancement)

AMBIERLE

LOIRE

Communes de même importance

9,36

3,84

En utilisant toutes nos possibilités, il faudrait 9.36 ans pour rembourser la dette actuelle.

Référence : Mme MOUSSIÈRE, trésorière.

Fonds de roulement : 659 681€. Soit par habitant :

AMBIERLE

LOIRE

AURA

337€

364€

491€

Référence : Mme MOUSSIÈRE, trésorière

Emprunts en cours de remboursement :

Montant	de	à	pour
150 000€	2009	2034	Village caractère + eau
156 157€	2012	2031	Epicerie + aile sud prieuré
142 500€	2014	2033	Cour claustrale
600 000€	2016	2035	Cour claustrale + voirie +immeuble rue église
275 000€	2018	2038	Route des Mariolles

Le 1er emprunt a été fait auprès de la société générale pour un taux de 4.20%.

École :

Budget	2 500 000 €
Aides espérées . . .	
Département	500 000
Région	200 000
Etat	500 000
Fonds propres	300 000
Total	1 500 000
A financer	1 000 000 €

Place de Vingré :

Budget :	273 000 €
Aides espérées . . .	
Département	50 000
Région	????
Etat	70 000
Fonds propres	<u>30 000</u>
Total	150 000

À financer 123 000 €

Commentaires

Marie-Pierre ALIZAY : il aurait été bien d'avoir le compte du budget à ce jour car il est difficile de se prononcer sur des chiffres sortis de leur contexte en dehors de tout document officiel.

Bertrand SIETTEL : il s'agit d'une présentation rien d'autre. Ce sont les chiffres qui sont présentés lors des réunions de quartier.

Marie-Pierre ALIZAY : ce sont des chiffres interprétés.

Pascal MUZART : c'est honnête de notre part de vous présenter les chiffres qui sont évoqués lors des réunions de secteur.

Damien THIRIET : il aurait été logique de présenter les chiffres de 2018 concernant le remboursement à la Roannaise de l'eau.

Pascal MUZART : les chiffres 2018 concernent la précédente équipe municipale et on ne va pas les critiquer.

Damien THIRIET : il aurait été bien de recevoir les chiffres 8 jours avant.

Marie-Pierre ALIZAY : les délais sont trop courts pour préparer la séance.

Pascal MUZART : le délai légal est 3 jours avant.

Damien THIRIET : la capacité d'autofinancement devrait croître. La dette est jusqu'à 2038 mais elle diminue tous les ans. En fonction des ratios, la dette ne représente pas une part colossale, on est loin du surendettement.

Pascal MUZART : on n'a jamais dit qu'on était surendetté. On parle de dette car c'est le mot utilisé en comptabilité. C'est un mot approprié.

Damien THIRIET : oui mais il faut bien l'expliquer aux gens.

Pascal MUZART : mais c'est ce que l'on fait lors des réunions.

Damien THIRIET : on comprend que derrière ce point sur la situation financière, il y a en toile de fond la question de la vente de la forêt. J'ai préparé un texte sur ce sujet.

Pascal MUZART : il y aura un point sur la forêt lorsque l'on abordera les informations diverses. Je souhaite que tu lises ton texte à ce moment-là.

Pascal MUZART continue la présentation des chiffres. Puis, il informe de l'invitation faite au Sous-Préfet à venir dans la commune pour parler de ces projets.

03. Révision libre de l'attribution de compensation

Pour permettre aux Communes du territoire de répondre à la législation en matière de sécurisation des travaux par la création d'un plan de corps de rue simplifié, Roannais Agglomération a adhéré au Centre Régional Auvergne-Rhône Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) afin qu'il réalise une photographie aérienne très haute résolution.

Les frais d'adhésion annuels au CRAIG, qui s'élèvent à 0,19 € par habitant, plafonnés à 19 500 €, pour Roannais Agglomération, seront financés par les Communes, au prorata du nombre d'habitants, via une révision des attributions de compensation fixées en 2022.

Le montant définitif des attributions de compensation pour 2022 va être délibéré le 27 octobre par le Conseil communautaire. Comme il sera différent de celui de 2021 du fait des frais d'adhésion annuels au CRAIG, il est nécessaire que les communes membres et Roannais Agglomération prennent une délibération concordante en ce qui concerne l'attribution de compensation définitive 2022. Concernant notre commune, l'attribution de compensation provisoire pour 2022 était de 44 571€, le montant définitif pour cette année sera finalement de 44 208€.

Roannais Agglomération

Service Finances et Juridique

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2022

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - FONCTIONNEMENT				
COMMUNES	AC 2022 Provisoire	Adhésion CRAIG	Transfert médiathèque du Coteau 2022	AC 2022 Définitive
AMBIERLE	44 571	-363		44 208

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce nouveau montant au titre de l'attribution de compensation pour l'année 2022.

Commentaires :

Pascal MUZART : la majorité a accepté cette adhésion au CRAIG, nous ne l'étions pas.

Dominique BALZANO : j'ai fait un calcul par rapport au nombre d'habitants, Roannais Agglomération touche 10 fois plus par habitants d'attribution de compensation ...

Pascal MUZART : tu abordes un autre sujet. Ici, il s'agit de délibérer sur l'attribution de compensation et la part de l'adhésion au CRAIG qui viendra en déduction du montant qui avait été prévu.

Bertrand SIETTEL : les attributions servent à rembourser aux communes des charges qui devraient aller à la communauté de communes.

Joël ALLIER : de toute façon il n'y a pas beaucoup d'autre chose à faire que voter pour. C'est un vote de principe, cette décision est déjà actée.

Cyril LAVAL : que se passe-t-il si ce soir on vote non ?

Pascal MUZART : ce serait se désolidariser de Roannais Agglomération.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 5

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL			X
T. FILLON			X
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
M-P ALIZAY			X
E. GIRAUD			X
E. CHOLLET	X		
M. CHAMBOST	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
C. LAVAL	X		
J. MOUNIER	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)			X
P-E. BEZACIER (représenté)	X		

Délibération :

Vu les dispositions de l'article 1609 Nonies du Code général des impôts notamment celle qui précise que le montant prévisionnel des attributions de compensation doit être communiqué aux communes membres, avant le 15 février de chaque année ;

Vu les dispositions de l'article 1609 Nonies du Code général des impôts notamment les dispositions du 1^obis du V qui fixe la procédure de révision dite « libre » du montant de l'attribution de compensation ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 novembre 2021 portant sur les attributions de compensations provisoires 2022 ;
 Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 04 mai 2022 approuvé à la majorité qualifiée des communes membres de Roannais Agglomération ;
 Vu la délibération du Bureau communautaire du 09 décembre 2021 approuvant l'adhésion de Roannais Agglomération au Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) ;
 Considérant que pour permettre aux Communes du territoire de répondre à la législation en matière de sécurisation des travaux par la création d'un plan de corps de rue simplifié, Roannais Agglomération a adhéré au Centre Régional Auvergne-Rhône Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) afin qu'il réalise une photographie aérienne très haute résolution ;
 Considérant que les frais d'adhésion annuels au CRAIG, qui s'élèvent à 0,19 € par habitant, plafonnés à 19 500 €, pour Roannais Agglomération, seront financés par les Communes, au prorata du nombre d'habitants, via une révision des attributions de compensation fixées en 2022 ;
 Considérant que le nouveau montant des attributions de compensation de la Commune d'Ambierle s'élève à 44 208€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour et 5 abstentions :
 - approuve le nouveau montant des attributions de compensations de la Commune comme suit :

Roannais Agglomération

Service Finances et Juridique

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITVES 2022

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - FONCTIONNEMENT				
COMMUNES	AC 2022 Provisoire	Adhésion CRAIG	Transfert médiathèque du Coteau 2022	AC 2022 Définitive
AMBIERLE	44 571	-363		44 208

04. Décision modificative au budget primitif 2022

Il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget primitif 2022 afin d'alimenter le programme 442 « voirie 2021 » de la section investissement, pour permettre le paiement des factures avant la fin de l'année.
 En effet, un montant de 7 500€ avait été prévu pour ce programme et la facture d'Eurovia s'élève à 13 380 € TTC.
 Il est demandé d'augmenter de 6 000€.

Commentaires :

Bertrand SIETTEL : l'année dernière, il y a eu des travaux que nous n'avons pas pu faire. On avait prévu la somme de 7500 €. Depuis 2021, les montants ont augmenté.

Marie-Pierre ALIZAY : on n'a reçu aucun document ou tardivement.

Damien THIRIET : le timing est trop court.

Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 5

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO			X
M-P ALIZAY			X
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
M. CHAMBOST	X		
M. JOUSSE			X
D. THIRIET			X
C. LAVAL	X		
J. MOUNIER	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)			X
P-E. BEZACIER (représenté)	X		

Délibération :

Vu le compte 2315 du programme 442 « voirie 2021 » de la section investissement du budget primitif 2022 d'un montant de 7 500€,

Vu le montant de la facture d'Eurovia qui s'élève à 13 380 € TTC.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget primitif 2022 afin d'alimenter le programme 442 « voirie 2021 » de la section investissement, pour permettre le paiement de cette facture avant la fin de l'année.

Il est demandé d'augmenter ce compte de 6 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour et 5 abstentions :
- décide d'augmenter le compte 2315 du programme 442 de 6 000€ de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
20 : Dépenses imprévues	- 6 000,00		
2315 – Programme 442 : Voirie 2021	+ 6 000,00		
Total Dépenses	0,00	Total Dépenses	

05. Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Lors de la rentrée 2021-2022, pour faire face à un surcroît d'activités à l'école, la commune a sollicité le Centre de Gestion (CDG) de la Loire pour recruter et mettre à disposition une personne, à raison de 4h30 par jour ou 18h par semaine hors vacances scolaires, pour une mission d'agent d'entretien et d'aide à la préparation des repas.

Le CDG a donc porté ce contrat durant toute la période légale, à savoir 12 mois sur une période de 18 mois. Ce contrat prend fin aux vacances de la Toussaint. Ce besoin demeurant, il revient donc à la commune de créer un poste pour pouvoir recruter une personne.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C pour un temps non complet. Le temps de travail sera annualisé avec une durée hebdomadaire de 20h24.

Commentaires :

Damien THIRIET : cette personne est rémunérée par le CDG ?

Pascal MUZART : Cela va s'arrêter aux vacances de la Toussaint. C'est la raison pour laquelle on doit créer un poste.

Magali JOUSSE : combien y-a-t-il de personnes qui travaillent à l'école ?

Marie-Nicole GARRIVIER : il y a 3 postes 1/2.

Marie-Pierre ALIZAY : est-ce la même personne qui va être recrutée ?

Marie-Nicole GARRIVIER : non, du fait de soucis avec l'équipe on recrutera quelqu'un d'autre.

Cyril LAVAL : je ne comprends pas la phrase « ... durant toute la période légale, à savoir 12 mois sur une période de 18 mois ».

Pascal MUZART : durant les vacances scolaires, elle n'est pas rémunérée. Donc elle travaille uniquement durant les périodes scolaires. Cela fait en totalité 12 mois lissés sur 18.

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
M-P ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
M. CHAMBOST	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
C. LAVAL	X		
J. MOUNIER	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
P-E. BEZACIER (représenté)	X		

Délibération :

Considérant le besoin de faire face au surcroit d'activité à l'école,
 Considérant le tableau des effectifs actuel,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de modifier du tableau des effectifs comme suit : Création d'un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C pour un temps non complet, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Loire.

6. Tarifs des salles communales

La tarification concernant les salles communales date de 2019 :

SALLE ERA	TARIF 2021	TARIF 2022
Associations ambierloises	255€	255€
Particuliers Ambierlois, les Noés, St Rirand et associations caritatives non ambierloises	357€	380€
Particuliers extérieurs et associations non caritatives et non ambierloises	561€	580€
Utilisation Salle Lendemain :	73€	80€
Professionnel :	678€	750€
Barème AG associations non Ambierloises	122€	130€
Barème Galas Danse et Théâtre enfant - Forfait entretien :	61€	80€
Bar seul	71€	80€
Caution	612€	650€
Arrhes		100€

SALLE DE LA GRYE	122€	130€
------------------	------	------

SALLE DE SPORTS	TARIF 2021	TARIF 2022
Location associations ambierloises (2 jours)	500€	500€
Location associations non ambierloises (2 jours)	1 020€	1 100€
Location associations ambierloises (1 jour)	255€	255€
Location associations non ambierloises (1 jour)	510€	600€
Forfait préparation et entretien	163€	180€
Forfait préparation et entretien Associations Ambierloises		90€
Arrhes	207€	250€
Caution	612€	700€

Commentaires :

Joël ALLIER : il y a une fois une gratuité pour toutes les associations ambierloises quelles que soient la salle et la date.

Magali JOUSSE : pour le gala de danse et le théâtre enfants, il n'y a que ce forfait de la salle ERA.

Joël ALLIER : oui.

Magali JOUSSE : Est-ce identique pour les galas et théâtre des associations extérieures ?

Joël ALLIER : non, seulement pour les associations ambierloises.

Pascal MUZART : ces augmentations des tarifs proposées sont liées aux augmentations des charges.

Marie-Pierre ALIZAY : il y a le choix entre une gratuité entre la salle ERA et la salle des sports, mais pas avec la salle de la Grye ?

Joël ALLIER : s'ils le souhaitent, c'est envisageable mais la salle de la Grye ne s'y prête pas beaucoup.

Marie-Pierre ALIZAY : une association ambierloise qui se réunit tous les mois devra payer pour l'occupation de la salle ?

Joël ALLIER : non, là il ne s'agit que de la location des salles pour les événements, ce n'est pas pour les réunions des associations. Cela reste gratuit dans ce cas-là.

Marie-Pierre ALIZAY : pour les associations non ambierloises, c'est déjà d'actualité ?

Joël ALLIER : oui mais sauf erreur on n'en a pas eu le cas.

Marie-Pierre ALIZAY : qu'en a-t-il été pour l'organisation de la Treille ?

Pascal MUZART : on laisse à disposition le théâtre de verdure et la salle des sports.

Marie-Pierre ALIZAY : qu'en est-il pour les clubs de baskets extérieurs ?

Joël ALLIER : a priori le club d'Ambierle a pu aussi être accueilli dans d'autres communes avec des salles mises à disposition.

Eva GIRAUD : on a eu une réunion avec les associations le 8/10. Une nouvelle réunion est prévue en début d'année prochaine pour parler à nouveau de l'occupation des salles.

Dominique BALZANO : y a-t-il un planning d'occupation des salles ?

Joël ALLIER : pour l'instant il n'y en a pas à disposition. Mais il en faudra un car dernièrement on a rencontré une difficulté notamment avec l'organisation des coupes. Le tirage au sort se fait très tardivement et le week-end prévu les salles peuvent être déjà utilisées. Un planning serait bienvenu.

Marie-Pierre ALIZAY : combien a rapporté la location des salles ?

Joël ALLIER : peu, car les associations organisent généralement qu'un évènement dans l'année.

Dominique BALZANO : il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2019 ?

Pascal MUZART : non pas depuis 2019. On peut réfléchir à d'autres pistes comme la gratuité pour toute location par les associations ou une participation aux charges...

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN	X		
D. BALZANO	X		
M-P ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
M. CHAMBOST	X		
M. JOUSSE	X		
D. THIRIET	X		
C. LAVAL	X		
J. MOUNIER	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
P-E. BEZACIER (représenté)	X		

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer les montants des tarifs de location des salles communales de la manière suivante :

SALLE ERA	Tarifs 2022
Associations ambierloises	255€
Particuliers Ambierlois, les Noés, St Rirand et associations caritatives non ambierloises	380€
Particuliers extérieurs et associations non caritatives et non ambierloises	580€
Utilisation Salle Lendemain :	80€
Professionnel :	750€
Barème AG associations non Ambierloises	130€
Barème Galas Danse et Théâtre enfant - Forfait entretien :	80€
Bar seul	80€
Caution	650€
Arrhes	100€
SALLE DE LA GRYE	130€

SALLE DE SPORTS	Tarif 2022
Location associations ambierloises (2 jours)	500€
Location associations non ambierloises (2 jours)	1 100€
Location associations ambierloises (1 jour)	255€
Location associations non ambierloises (1 jour)	600€
Forfait préparation et entretien	180€
Forfait préparation et entretien Associations Ambierloises	90€
Arrhes	250€
Caution	700€

Informations diverses :

- DRAC : une subvention à hauteur de 60% a été acceptée pour financer les frais de la société AHAH Architecture concernant la restauration des baies de l'église.

Tiphanie FILLON : une première entreprise pour les relevés des vitraux interviendra les mardi 25 et mercredi 26 octobre.

- Travaux de la Roannaise de l'eau

Pascal MUZART : au départ il s'agissait de faire une simple tranchée alors que toute la rue a été creusée et doit être à refaite. La Roannaise de l'Eau propose la pose d'un bicouche noir. Il faudrait profiter de ce moment pour réaménager cette rue. On a sollicité plusieurs entreprises pour avoir des devis. On a reçu un 1^{er} devis à 58245€. La somme est importante.

Marie-Nicole GARRIVIER : tout le monde est d'accord pour que cette rue soit refaite de façon pérenne.

Bertrand SIETTEL : lors de la dernière commission urbanisme, on avait accepté de refaire les travaux comme il faut.

Dominique BALZANO : j'avais posé la question de savoir s'il y aurait au moins un trottoir, on m'avait répondu non. Il faut penser à l'accessibilité et demander des dérogations.

Marie-Nicole GARRIVIER : cela apparaît compliqué car il y a des marches d'un côté et des caves de l'autre.

Bertrand SIETTEL : on ne peut pas avoir la pente réglementaire.

Cyril LAVAL : pour bien comprendre, la rue va rester en l'état jusqu'à ce qu'un devis soit accepté ?

Marie-Nicole GARRIVIER : oui et il faut savoir que les sociétés à bitume ferment en hiver.

Pascal MUZART : si on a les devis on pourra faire un Conseil municipal exceptionnel pour prendre rapidement une décision.

Bertrand SIETTEL : on peut fixer la date du vendredi 4 novembre pour la prochaine réunion de la commission urbanisme ?

- Retour sur les réunions de secteur

Joël ALLIER : nous nous déplaçons les mardi et mercredis soir. Nous prévenons les gens quelques jours auparavant via des flyers qui sont distribués. 7 réunions se sont déroulées. A ce jour, 170 personnes ont participé à ces réunions. C'est un résultat intéressant, généralement lors des réunions publiques il y a moitié moins de participants.

Pascal MUZART : les sujets abordés qui reviennent régulièrement concernent les chemins, la voirie, le ramassage des déchets. Je vais rencontrer Monsieur FERNANDEZ de Roannais Agglomération du service des déchets. Avec Dominique BOSLIGE, on fera le tour de la commune.

Bertrand SIETTEL : concernant la voirie, beaucoup d'habitants se plaignent de la vitesse et demandent la mise en place de ralentisseurs ou chicanes.

Pascal MUZART : on présente nos projets comme celui de l'école et pour se faire on présente la situation budgétaire qui vous a été exposée en début de réunion.

Marie-Pierre ALIZAY : bravo pour le « Barnum tour » mais je ne comprends pas pourquoi vous y abordez la question de la vente de la forêt. Cette question a été discutée en plénière mais pas en commission alors que nous sommes une démocratie participative. Pourquoi vous avez pris la discussion d'en parler avec les habitants et pas avec les conseillers dans les commissions pour que la question puisse être travaillée, réfléchi ?

Tiphany FILLON : si on en parle dans les réunions ce n'est pas sous forme de quelque chose de travailler. La question n'est pas fermée. On est à la recherche d'idées et partageons celles que nous avons : augmenter des taxes, vente de la forêt. Les habitants peuvent avoir des idées. On ne dit pas qu'on parle de la forêt comme une proposition.

Pascal MUZART : Marie-Pierre, tu évoques la démocratie participative. Mais faut-il que cela se passe d'abord en commission ? C'est plutôt une bonne chose de la présenter dans ces réunions. Contrairement à toi, je ne pense pas que ce soit une bonne chose de discuter de ce sujet qu'entre élus, de le cacher. On en parle dans le village et on profite de ces réunions de secteur mais il y aura bien d'autres choses à faire par la suite.

Marie-Pierre ALIZAY : je n'ai pas dit « caché » mais j'ai dit « travaillé ». On pouvait parfaitement travailler d'abord cette idée. De toute façon, ça vient de 2 personnes...

Pascal MUZART : quelles sont ces 2 personnes ?

Marie-Pierre ALIZAY : Joël et toi.

Bertrand SIETTEL : non, en fin de commission ou d'une plénière, le sujet avait été choisi pour en discuter.

Marie-Pierre ALIZAY : mon sentiment est que ce sujet aurait dû être plus travaillé.

Joël ALLIER : C'est à la fin du dernier Conseil municipal que nous avons abordé l'organisation des réunions de secteur et que nous en avons parlé. Ces réunions permettent d'avoir des retours des ambierlois sur ce sujet. Je ne vois pas en quoi parler de ce sujet avec les habitants est anti participatif.

Pascal MUZART : on a commencé à parler de ce sujet depuis quelque temps en plénière. Dans les réunions, les retours des habitants sont intéressants. Il n'y a aucune urgence à prendre une décision.

Magali JOUSSE : est-ce que la réalisation de l'école dépend de la vente de la forêt ?

Marie-Nicole GARRIVIER : non absolument pas.

Pascal MUZART : non, mais il y aura des choix à faire pour réaliser les projets. Si la forêt est vendue c'est à Roannais Agglomération et non à une personne privée.

Dominique BALZANO : j'ai fait partie à la commission transition écologie : on en a parlé après la commission. Les réunions des quartiers était l'une des propositions de notre programme électoral. Les retours que j'ai eus des habitants qui ont participé aux réunions de secteur : il leur manquait des éléments sur la situation financière liés à la dette, on leur a coupé la parole et certains n'ont pas pu s'exprimer, ils se sont sentis agressés.

- Vente coupe des bois 2022

Pascal MUZART : au printemps, l'ONF nous avait proposé un prix de retrait à 80€ ce qui était un montant faible par rapport l'année d'avant. On a décidé d'un prix de retrait à 90€ au printemps. On n'a rien vendu. A l'automne on a proposé un prix de retrait à 78€ et il n'y a pas eu de vente. Il n'y aura pas de recettes communales liées aux coupes des bois sur 2022.

- Échange sur l'éventuelle vente de la forêt

Damien THIRIET indique que la pétition a reçu plus de 395 signatures par voie électronique sans compter les signatures papier. Il lit le texte évoqué au début de réunion.

Chers collègues,

C'est en tant que conseiller municipal mais aussi membre du comité de pilotage du collectif Touche pas à ma forêt, et avec l'aval de celui-ci, que je lis cette déclaration ce soir. La nouvelle annonçant qu'il a été envisagé que la forêt communale puisse être vendue à Roannais Agglomération a suscité un rassemblement historique. Une pétition a été lancée, et je vous annonce ce soir un tout premier chiffre provisoire : en une semaine, nous avons récolté 395 signatures par internet. Et je ne compte pas les signatures papiers qui ont été recueillies jusqu'à présent et que nous réceptionneront très bientôt. C'est loin d'être terminé, chaque heure qui vient nous recevons des signatures. Tout ceci n'est qu'un début, la pétition n'est pas close et nous la clôturerons et la transmettrons officiellement au moment décidé par notre collectif. Ce premier chiffre est très fort et a été obtenu en un temps record. Les signataires sont déterminés et ne renonceront jamais à leur forêt. Nous avons là le début d'un fort mouvement populaire, un **NON** franc et massif des ambierlois à la vente de la forêt.

Ils se sont levés car ce projet leur est inimaginable : comment peut-on se séparer d'une forêt immense de 170 ha qui représente une importante ressource en bois, en sources d'eau alors que nous sommes en pleine crise écologique ? Comment peut-on renoncer aux futurs bénéfices nets estimés par l'ONF dans le plan d'aménagement de 2022 à au moins 35 000 euros par an alors que justement on a besoin d'autofinancement ? Comment peut-on vendre une forêt juste avant qu'elle atteigne sa pleine maturité et sa période la plus productive ? Comment peut-on se séparer des sources d'eau alors que beaucoup ont contesté le transfert de la gestion de l'eau à la Roannaise de l'eau rendu obligatoire par une loi NOTRe qui est remise en question aujourd'hui ? Comment peut-on vendre un tel trésor à l'Agglo à une époque où trop souvent des communes perdent des moyens au profit des intercommunalités et donc où nous perdons en proximité démocratique ? Et surtout, comment peut-on imaginer se séparer d'un patrimoine qui remonte au XI^{ème} siècle, qui a mille ans, et qui nous vient des moines clunisiens ? Alors que nous sommes candidat, avec la fédération des sites clunisiens, au titre de patrimoine de l'humanité de l'UNESCO, une telle vente n'a pas de sens... Cela fait mille ans que nous avons cette forêt, mille ans qu'elle est au service des ambierlois. Car ce n'est pas seulement un patrimoine naturel mais aussi historique, populaire et social. Pourquoi faudrait-il vendre ce patrimoine exceptionnel alors que toutes les précédentes mandatures ont mené à bien des projets comme la construction de la salle de sport, de la salle ERA, de l'extension de l'école, les restaurations du prieuré, du retable, l'entretien de la voirie et faire tant de choses sans même envisager de vendre ce patrimoine essentiel de notre commune ?

Pour toutes ces raisons de nombreux ambierlois se sont levés et beaucoup d'autres les rejoignent. Devant une telle réaction populaire, nous vous invitons à refuser cette vente. Monsieur le Maire, cher Pascal, nous vous demandons d'arrêter ce projet de vente et d'envisager autrement la deuxième moitié de votre mandat dans lequel nous entrons. Comment ? Tout simplement en se concentrant sur le projet majeur de cette mandature : le renouveau de l'école.

Les projets d'achat de la maison St Martin et de réfection de la place des martyrs de Vingré sont des projets coûteux et inutiles que nous pouvons abandonner sans que ça manque à personne. La commune n'est pas surendettée, elle a des emprunts comme tout le monde, elle peut mener à bien des projets à condition qu'ils ne soient pas trop nombreux et qu'ils soient adaptés à notre commune. Si nous choisissons de concentrer nos moyens et notre énergie sur l'école nous y

parviendrons. C'est une sortie par le haut que nous vous proposons, un rassemblement des ambierlois pour que nous rénovions cette école sans vendre le patrimoine. Faisons confiance aux ambierlois : nous avons parmi nos concitoyens des personnes compétentes qui pourront aider la municipalité à mener ce projet. Fondations privées, financement participatif, il existe bien des moyens de trouver de l'argent pour l'école.

Soyons créatifs, soyons imaginatifs, soyons responsables vis-à-vis de nos concitoyens ! Comptons sur l'aide des ambierlois. C'est le moment de tous nous rassembler pour notre village, pour sauvegarder le fructueux trésor hérité des ancêtres et pour préparer l'avenir de nos enfants. Donc Monsieur le Maire, cher Pascal, il suffit d'annuler ce projet de vente et tout le monde vous en sera reconnaissant. Merci de votre attention.

Damien Thiriet, Conseiller municipal, Membre du comité de pilotage du collectif Touche pas à ma forêt

Pascal MUZART : merci Damien pour ce beau texte mais il est important de continuer à expliquer cette proposition de vente. Sur les sommes futures annoncées des ventes de coupes de bois, elles risquent aussi de ne pas arriver. On fera estimer la forêt. Sur le devenir de cette forêt, dans le plan d'aménagement il est marqué noir sur blanc que l'objectif est de préserver les massifs forestiers. Le souci de Roannais Agglomération est de protéger les forêts, c'est indiqué dans une délibération. En cas de vente, on gardera la jouissance de la forêt. Est-il plus important d'être propriétaire ou d'en avoir la jouissance ?

Marie-Nicole GARRIVIER : moi je ne suis ni pour ni contre. Moi j'étais pour des coupes rases mais vous en avez décidé autrement et je le respecte. La manière dont se passe le débat à Ambierle est très décevant.

Marie-Pierre ALIZAY : Si Roannais Agglomération veut acheter ce n'est pas par générosité.

Pascal MUZART : c'est la loi d'août 2021 sur le climat. Roannais Agglomération est engagé dans une politique de préservation. La forêt ne va pas changer de place. Que ce soit Ambierle ou Roannais Agglomération, elle sera gérée avec un objectif de préservation longue durée.

Sur l'électricité : le budget actuel est de 18 000€. Il est annoncé des hausses et il sera peut-être de 25 000€ en 2023. L'argent de la vente permettrait de réaliser de nombreux projets pour rendre encore plus attractif notre village. Notre village mérite mieux que de prendre des décisions de rejet à la va vite. Il n'y a aucune urgence à rejeter.

Magali JOUSSE : je trouve que c'est dommage d'entendre maintenant « on va travailler » alors qu'on aurait dû le faire avant d'en parler aux habitants.

Damien THIRIET : beaucoup de projets sont annoncés mais aucun coût chiffré n'est avancé.

Bertrand SIETTEL : Si le projet à financer c'est l'école, en revanche il n'y aura pas les moyens d'en faire d'autres.

Pascal MUZART : je voulais reprendre un de tes arguments. Le fait d'avoir perdu la compétence de l'eau, on n'a plus de recettes en provenance de l'eau,

on a perdu beaucoup de capacité d'autofinancement. On ne peut pas faire comme ce qui a été fait avant au niveau des projets car nous n'avons plus les recettes. Si on fait l'école, la commune ne pourra plus faire d'autre projet. Sans augmenter la taxe foncière, ce sera compliqué.

Marie-Pierre ALIZAY : les chiffres sont orientés. Vous affolez les gens.

Bertrand SIETTEL : on a un endettement qui est important et si on réalise le projet école il faudra être d'accord pour augmenter la taxe foncière. Sous l'ancienne mandature il avait été acté de l'augmenter de 7% sur 5 ans.

Tiphanie FILLON : quand on a commencé à parler de la vente de la forêt, j'ai bondi. Et puis, j'ai rencontré des gens qui sont d'accord pour vendre la forêt et qui veulent que beaucoup de projets se réalisent. J'avais beaucoup de rêves pour cette forêt, on a proposé beaucoup de choses et peu de gens sont venus. Dans votre pétition, vous aussi vous interprétez les choses. Dans notre village, il y a des gens qui ne sont pas assez au courant. J'invite les gens à venir aux réunions de secteur. J'espère qu'il y aura de belles propositions plutôt que des attaques.

Marie-Pierre ALIZAY : je souhaite exposer un point de vue d'élu. Je pense que la somme récoltée va servir un temps mais après dans 20 ans il n'y aura plus d'argent et on aura plus de forêt.

Pascal MUZART : Mais la forêt sera où ? La forêt va rester en place. C'est comme l'eau, elle ne nous appartient plus mais elle est toujours là. La forêt ne va pas disparaître. Alors que les bâtiments vont rester combien temps dans cet état ?

Damien THIRIET : Tu n'avances aucun chiffre pour les coûts ?

Pascal MUZART : mais venez travailler avec nous sur le budget, sur les projets.

Damien THIRIET : c'est nous qui avons pris l'initiative de la vente ?

Pascal MUZART : Roannais Agglomération a dit qu'elle était intéressée pour racheter des forêts et on s'est manifesté...

Joël ALLIER : Dans le passé, l'achat de l'appartement du Prieuré n'a fait l'objet d'aucun avis à la population...

- Dominique BALZANO a accepté d'être représentant de la commune à la commission PMR de Roannais Agglomération.

- Pascal MUZART : avec l'augmentation des coûts de l'énergie : on va chauffer moins de salle à la mairie et fermer le mercredi et le week-end de novembre à mars.

- Cyril LAVAL : par rapport aux salles attribuées aux associations sportives, le judo est mécontent d'être en salle des sports.

Pascal MUZART : il faut un temps d'adaptation lorsqu'on change les habitudes. C'est important que les activités sportives se fassent dans la salle des sports. On a visité avec lui la salle en dessous de la salle Era et elle convient. On verra pour l'année prochaine.

Joël ALLIER : on a déçu l'US Fillerin qui souhaitait jouer dans la salle des sports en cas d'intempérie. Malheureusement, cela est possible qu'en accord avec l'association qui utilise cette salle lors du même créneau horaire.

Elsa CHOLLET : pour les tous petits du judo, la température de la salle est basse.

Magali JOUSSE : pourquoi le judo a changé de salle ?

Joël ALLIER : il y a une salle des sports. En plus, la salle Era est souvent louée le week-end et c'est compliqué pour faire le ménage.

La séance est levée à 22h22.

Pour rappel, voici le calendrier des prochaines réunions des plénières et des Conseils municipaux :

PLÉNIÈRE	CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 19 novembre à 9h	Lundi 05 décembre à 19h30